

VACCINATION

La vaccination est très importante en milieu professionnel car elle a un intérêt individuel et collectif. En effet, elle protège d'une part les personnes exposées à un risque biologique causé par l'exposition à des agents pathogènes et contribue d'autre part à la diminution de la propagation des microbes et des virus.

Des mesures de protection particulières sont imposées aux personnes exerçant des métiers où le risque d'infection est élevé (personnel médical, de secours...). De même, d'autres professions font l'objet de recommandations à cause des situations de travail (personnel des services sociaux, des crèches, des abattoirs,...). Consciente des dangers encourus, la SMSI met à votre disposition des experts en santé au travail qui conseillent les employeurs sur la nécessité de réaliser une vaccination en fonction des risques auxquels sont exposés les salariés et de déceler une éventuelle contre-indication à certaines vaccinations chez ces derniers. La vaccination est certes un moyen de protection individuelle efficace contre plusieurs risques biologiques mais elle ne se substitue pas à la prévention technique collective (méthodes de désinfection et de décontamination, d'élimination de déchets, lavage des mains...), ni ne dispense du port des équipements de protection individuel nécessaires (gants, masques, blouses, ...).

Les situations à risque

- Contact avec le corps de personnes malades, blessées, décédées (personnel des hôpitaux et des autres services sanitaires et funéraires, pompiers, policiers, gendarmes et militaires)
- Exposition au sang, aux selles, aux urines ou autres sécrétions biologiques (pompiers, personnel des hôpitaux, des laboratoires d'analyse, des blanchisseries).
- Contact avec des animaux (éleveurs, forestiers, vétérinaires, personnel des fourrières, des abattoirs, des laiteries)
- Contact avec des matières souillées (agents de nettoyage, personnes exposées aux eaux usées sur le réseau d'assainissement ou en station d'épuration, les égoutiers, les employés de voirie, de tri des déchets...)
- Contact d'une plaie cutanée avec le sol ou la terre (agriculteurs, forestiers,...) ou sur les objets métalliques rouillés (mécaniciens, ferrailleurs...)

Les principales vaccinations professionnelles proposées par la SMSI

- **TETANOS : contamination par les blessures cutanées**

Atteintes neuromusculaires avec des contractures, des spasmes musculaires et des convulsions pouvant provoquer un arrêt cardiaque, parfois atteinte des nerfs crâniens.

Vaccination : obligatoire pour les professionnels de santé, de secours, de la petite enfance et des personnes âgées.

Recommandée pour les salariés travaillant dans les égouts, au contact des eaux usées, du sol ou de la terre et plus généralement tous les métiers exposant aux blessures.

- **HEPATITE B : contamination par le sang et les sécrétions sexuelles**

Elle peut se compliquer en cirrhose et cancer du foie.

Vaccination : obligatoire pour les professionnels de santé, de secours, de la petite enfance et des personnes âgées.

Recommandée pour les professions amenant à intervenir sur des personnes blessées (secouristes, pompiers, policiers) ou pour le personnel risquant une piqûre de seringues abandonnées (éboueurs, employés de nettoyage).

- **HEPATITE A : contamination par les eaux usées et les aliments**

Gravité variant du syndrome grippal avec un ictère à l'insuffisance hépatique fulminante mortelle.

Vaccination : recommandée pour le personnel des crèches, des établissements d'accueil pour l'enfance, le personnel au contact des eaux usées, le personnel des services de restauration collective, les salariés effectuant des déplacements à l'étranger.

- **GRIPPE : contamination entre individus**

Fièvre, céphalées et courbatures, complications broncho-pulmonaires si terrain fragile.

Vaccination : recommandée en cas d'épidémie

- **TYPHOÏDE : contamination par l'eau, les aliments, les selles ou les objets souillés**

Fièvre et diarrhée/constipation, elle peut se compliquer d'hémorragies et de perforations digestives, de troubles neurologiques, cardiaques parfois mortels.

Vaccination : obligatoire pour le personnel des laboratoires d'analyses de biologie médicale. Recommandée pour le personnel des crèches, des établissements d'accueil pour l'enfance, le personnel au contact des eaux usées, le personnel des services de restauration collective, les salariés effectuant des déplacements à l'étranger. Il existe un vaccin combinant la vaccination contre la fièvre typhoïde et l'hépatite A, pour qui les facteurs de risque sont semblables.

- **LEPTOSPIROSE : contamination par les eaux infectées, par les animaux (rongeurs).**

Fièvre, asthénie, atteintes viscérales (hépatique, rénale,...)

Vaccination : recommandée pour le personnel travaillant au contact des eaux usées (égoutiers, gardes-pêche, personnel de voirie, des parcs aquatiques, ...); dans des lieux susceptibles d'être souillés par des déjections d'animaux porteurs de germes (travaux dans les mines et carrières, les tunnels, les caves souterraines) ou en contact avec ces animaux ou leurs déjections (personnel des abattoirs, des laiteries).

- **RAGE : contamination par morsure d'animaux.**

Encéphalite mortelle avec troubles des fonctions cérébrales.

Vaccination : recommandée pour le personnel susceptible d'être en contact avec des animaux suspects ou atteints de rage, ou avec leurs dépouilles (taxidermistes, forestiers, personnel des services vétérinaires, des laboratoires, des fourrières, ...).